



Union
syndicale
Solidaires

Toulouse, le 14 janvier 2019

UES Dépêche : nouvelle agression de journaliste

Les violences contre les journalistes doivent cesser

La section SNJ Dépêche apporte une fois encore son entier soutien et sa solidarité aux journalistes agressés lors de manifestations des « Gilets jaunes » et condamne avec fermeté ces débordements et agressions, inacceptables.

Samedi 12 janvier, à Toulouse, c'est une jeune mère de famille, journaliste rémunérée à la pige à Dépêche News, tout aussi précaire que bien des manifestants du jour, qui, à l'intérieur d'un véhicule de l'entreprise secoué et vandalisé, a été insultée et menacée de viol.

Depuis le début du mouvement « Gilets jaunes », fin novembre, les incivilités ou insultes se muent en agressions de plus en plus fréquentes et violentes. Journaliste menacé, journaliste encerclée, journaliste caillassée, journaliste poursuivi à la course,... Chaque semaine ou presque apporte son lot de journalistes de l'UES Dépêche victimes d'agressions diverses et d'abord les « reporters d'images ».

Aucune colère ou souffrance sociale ne justifie qu'on en rende les médias responsables ou qu'on en fasse les boucs émissaires, ni que les journalistes deviennent des exutoires à une quelconque vindicte et soient de façon récurrente les cibles de quolibets, d'insultes et maintenant d'agressions répétées. S'en prendre aux médias, c'est s'en prendre à la démocratie. Les journalistes ne sont pas des cibles, ce sont des salariés d'entreprises de presse et de médias qui ont pour mission d'informer.

Le constat de la dégradation du climat social est aussi, hélas, celui d'une ambiance de plus en plus délétère vis-à-vis des médias et des journalistes. Pour l'UES Dépêche, déjà, en mai et juin, ses agences de Tarbes et de Lourdes ont été victimes de jets de

cocktails Molotov et incendiées. Tout autant que ces agressions, il faut combattre leur banalisation.

Outres les condamnations sans appel de ces agressions, le SNJ interpelle à nouveau la direction sur les conditions de mise en sécurité et sur les consignes données aux journalistes de l'UES Dépêche, comme il l'a déjà fait par écrit le 6 décembre dernier, ou via les instances du personnel (commission CSSCT du CSE) ou lors de réunions de rédaction. Des consignes ont déjà été données par la direction, y compris d'ordre matériel, pour tenter d'éviter les blessures physiques. Mais l'escalade des agressions commande, semble-t-il de passer à un échelon supérieur. Outre la possibilité d'exercer son droit de retrait, que rappelle une nouvelle fois le SNJ, il convient déjà de proscrire tout envoi de journaliste seul ou isolé dans ces « zones de conflit social ». Ce qui n'est pas encore systématique. Le SNJ demande, par exemple, à la direction de revoir sa réponse négative au questionnaire, soumis par le CHSCT il y a de longs mois, de la mise à disposition pour certains services sensibles (faits-divers, photographes,...) de voitures « défloquées » ou seulement équipées de sigles « aimantés » que le salarié peut poser ou enlever selon la situation de terrain.

Au-delà des mesures matérielles, il convient aussi désormais de se poser la question de l'objet et des conditions d'envoi de journalistes de l'UES Dépêche dans des situations potentiellement « exposées ». Il n'est sans doute plus acceptable dans ce contexte, d'envoyer un journaliste « dans la nature » avec pour seul objectif de « faire des images » sans avoir discuté plus précisément en amont de ce qu'on attend, sans avoir réfléchi au préalable de l'angle et de la ligne éditoriale du sujet à traiter, d'autant que, comme lors de manifestations des « Gilets jaunes », il s'agit d'un énième acte qui se répète semaine après semaine et peut finir dans la violence.

Le SNJ, à partir des règles d'éthique et de déontologie professionnelles, invite les journalistes de l'UES Dépêche à discuter et débattre de leur mission d'informer et des conditions d'exercice de leur profession en toute sécurité, à travers nos différents supports. Si la mission d'informer des journalistes et de nos médias ne doivent pas être remises en cause, une réflexion doit sans douter conduire à s'adapter au mieux aux situations actuelles dans l'optique d'une obligation de préservation de l'intégrité physique et morale des journalistes de l'UES Dépêche qui incombe d'abord à la direction et qui doit sous-tendre toute décision et toute consigne de la hiérarchie.